



Contestation du nouveau PLU

Par **perlin**, le **09/09/2014 à 12:20**

Bonjour, la mairie est actuellement en train d'élaborer le nouveau PLU. Par un membre du conseil municipal, j'ai été informé que le maire avait prévu de classer tout le périmètre de ma ferme en zone de protection du patrimoine historique (alors que ma ferme est certes ancienne mais ne contient aucun élément exceptionnel d'architecture). Elle est juste placée aux milieux des champs, dans l'axe de vision depuis la maison du maire.... Le problème étant que ce classement pourrait nuire à mon activité agricole et notamment à la présence de serres. Quels sont les moyens dont je peux disposer pour agir? En vous remerciant par avance
M Perlin

Par **aguesseau**, le **09/09/2014 à 13:27**

bjr, l'établissement d'un PLU d'une commune se fait automatiquement par une enquête d'utilité publique à l'occasion de laquelle vous pouvez exposer vos griefs. Si le PLU est adopté par le conseil municipal, il vous reste que le recours gracieux et le recours contentieux devant le tribunal administratif.